



Amherst, le 12 janvier 2026

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 12^e jour du mois de janvier 2026 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Yves Duval
Annette Herbeuval

Michel Jacob
Daniel Lampron
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

Consultation sur le projet de règlement
606-25

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 606-25, ayant pour objet de modifier le règlement 599-25 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH). L'objet de cette assemblée porte sur l'ajout des objectifs spécifiques à l'article 7 du règlement 599-25.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 12 janvier 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 8 décembre et des séances extraordinaires du 16 décembre 2025**
 - 3.1 Résolutions numéros 304.12.2025 à 320.12.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et résolutions numéros 321.12.2025 à 329.12.2025 pour les séances extraordinaires du 16 décembre 2025
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2025**
 - 4.1 Déboursés du 01-12-2025 au 31-12-2025 pour un montant total de 548 169,65 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 119 479,61 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Dépôt du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.2 Autorisation de signature – Entente de service Centre Canin le Refuge

- 6.3 Contribution Office Municipal d'Habitation de Labelle
- 6.4 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

7. Sécurité publique

- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable

8. Travaux publics

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Octroi de mandat – Mise à jour du plan d'intervention – Ajout du réseau d'égout pluvial

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Adoption du règlement 606-25 modifiant le règlement 599-25 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH)

11. Loisirs et culture

- 11.1 Loisirs et culture – Rapport du conseiller responsable
- 11.2 Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2

12. Histoire et patrimoine

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 001.01.2026 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point :

- 6.3 Contribution Office Municipal d'Habitation de Labelle

Adoptée à la majorité

3 RÉS 002.01.2026 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2025, les membres du conseil les ayant reçus au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, résolutions numéros 304.12.2025 à 320.12.2025 inclusivement soit adopté tel que rédigé ;

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2025 résolutions numéros 321.12.2025 à 329.12.2025 inclusivement soient adoptés tels que rédigés.

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

4.1 RÉS 003.01.2026 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-12-2025 au 31-12-2025 pour un montant total de 548 169,65 \$; ainsi que les salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 119 479,61 \$.

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport peut être consulté sur le site Web de la Municipalité.

6.2 RÉS 004.01.2026 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE CENTRE CANIN LE REFUGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour la gestion et l'application de la réglementation concernant les animaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le Centre Canin Le Refuge ;

CONSIDÉRANT que les services offerts correspondent aux besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil autorise M. Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le contrat de services pour l'année 2026 à intervenir entre la Municipalité et le Centre Canin Le Refuge ;

QUE le conseil autorise un déboursé maximum de 2160 \$ plus les taxes applicables pour couvrir les frais inhérents au contrat ;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 49000 499.

Adoptée à la majorité

6.3 CONTRIBUTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.4 RÉS 005.01.2026 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2026;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de décembre 2025. Durant le mois de décembre, il y a eu deux (2) interventions, toutes de priorité « 1 ».

Au niveau du service incendie, seulement des interventions mineures sont à noter.

La mise à jour du Plan de mesures d'urgence est presque terminée en vue d'une pratique avec les membres du conseil et les employés municipaux.

8 TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 006.01.2026 OCTROI DE MANDAT – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – AJOUT DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 298.11.2025 le 17 novembre 2025, octroyant un mandat à la firme Aqua Data pour la mise à jour du plan d'intervention du réseau d'aqueduc et des chaussées;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'analyse des données et des relevés d'arpentage transmis à la firme Aqua Data, il a été constaté que la municipalité d'Amherst possède un réseau d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que, selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le réseau d'égout pluvial doit être intégré au plan d'intervention afin d'assurer sa conformité;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnelle datée du 16 décembre 2025, soumise par la firme Aqua Data, pour l'ajout du réseau d'égout pluvial au plan d'intervention, au montant de 1 200 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que cet ajout constitue un mandat additionnel distinct de celui octroyé par la résolution 298.11.2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal octroie un mandat additionnel à la firme Aqua Data, conformément à l'offre de service numéro AD6445 / 25-475 datée du 16 décembre 2025, pour l'intégration du réseau d'égout pluvial au plan d'intervention municipal;

QUE le coût de ce mandat additionnel, au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables, soit imputé à même la subvention TECQ;

QUE le coordonnateur aux travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de décembre 2025. Un total de sept (7) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 270 500 \$. Pour l'année 2025, 341 permis ont été émis pour une valeur estimée de 18 174 178 \$.

10.2 RÉS 007.01.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT 606-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 599-25 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS (PIH)

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement sur plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 357-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire encadrer l'implantation des Projets intégrés d'habitations (PIH) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement de Contrôle intérimaire 408-2024-A1, qui sera adopté par la MRC des Laurentides, la municipalité sera tenue d'ajouter les modifications contenues dans le présent règlement relativement aux projets intégrés d'habitations;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le 12 janvier 2026 à 19 h ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de ce règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture complète;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Michel Jacob fait état du département des loisirs pour le dernier mois.

Retour sur les dépouillements d'arbre de Noël :

Les dépouillements d'arbre de Noël du 14 décembre dernier organisés par le comité des loisirs de Vendée et par le comité des loisirs de Saint-Rémi se sont très bien déroulés.

Dans le secteur de Saint-Rémi, on estime la participation à environ 80 personnes, tandis qu'à Vendée, une quarantaine de personnes étaient présentes. Les enfants ont grandement apprécié les cadeaux qui leur ont été remis.

Programmation hiver-printemps:

La programmation pour l'hiver et printemps a été partagée sur nos différents réseaux. Nous demandons à la population d'utiliser le lien sur le site web ou sur notre page Facebook pour les inscriptions qui ont débuté pour plusieurs cours.

La programmation sera également envoyée par la poste sous forme d'un dépliant dans les prochains jours. On y retrouve les cours pour la session hiver-printemps, les activités à venir pour les bibliothèques et les événements spéciaux à venir.

Le festival Tuques et Tacos arrivent à grands pas! Le dépliant sera également envoyé par la poste dans les prochains jours. Si jamais vous souhaitez vivre le festival de l'intérieur, nous sommes toujours à la recherche de quelques bénévoles pour compléter l'équipe.

11.2 RÉS 008.01.2026 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 ;

CONSIDÉRANT le projet Au fil des talents, qui consiste en une série de quatre spectacles visant à mettre en valeur les artistes locaux et régionaux des Laurentides, notamment issus d'Amherst, Mirabel, Mont-Tremblant, Gore, Saint-Adolphe-d'Howard et des municipalités environnantes ;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectif :

- de promouvoir le talent d'ici et de soutenir la création artistique locale ;
- de contribuer au rayonnement culturel de la région auprès de la population et des visiteurs ;
- de favoriser le développement culturel durable et l'appropriation des arts par la communauté ;

CONSIDÉRANT que chaque spectacle présentera trois artistes issus de disciplines variées, telles que la musique et le théâtre, offrant ainsi une programmation culturelle diversifiée et accessible à tous ;

CONSIDÉRANT que les représentations sont prévues aux dates suivantes :

- 13 février 2026
- 18 avril 2026
- 11 juillet 2026
- 20 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst confirme sa mise de fonds dans le projet, laquelle est estimée à 3 378 \$, incluant notamment le financement complet du premier spectacle du 13 février 2026, qui n’est pas inclus dans la somme demandée au FRR ;

CONSIDÉRANT que cette initiative contribue au dynamisme culturel, à la mise en valeur des créateurs régionaux et à l’enrichissement de l’offre culturelle municipale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assumera tous les coûts excédents

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob :

QUE le conseil autorise le dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 pour la réalisation du projet Au fil des talents (les trois spectacles suivants : 18 avril, 11 juillet et 20 novembre 2026) ;

QUE le conseil autorise madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, à déposer, pour et au nom de la Municipalité d’Amherst, ladite demande d’aide financière ;

QUE le conseil autorise madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, à signer tout document requis ou nécessaire à la présentation, à la gestion et au suivi de cette demande d’aide financière, pour et au nom de la Municipalité d’Amherst.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 009.01.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 09.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire